

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	61
Procurations	15
Votants	76

DELIBERATION N°18-300623**Objet : Consultation des entreprises : Acquisition d'un châssis porteur et reprise de trois BOM**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 20 juin 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC-PALADE
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Martine CONSTANT	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	François COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT		
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Sylvain BRULEY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL		
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES	Philippe LAVIELLE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC		
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TONEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	Joël LE CORRE
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Sylvie DELBARY	
VITRAC		

Excusés :

M. Michel BOSREDON (*Montignac*), Mme Amandine DALBAVIE (*Les Eyzies*), M. Christian GARRIGOU (*Saint-Aubin-de-Nabirat*), M. Marc PONS (*Tamniès*).

Procurations :

Mme Sylvie MENARDIE (*Calviac-en-Périgord*) donne procuration à M. Jean-Louis CHUPIN (*Calviac-en-Périgord*) ;
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) ;
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*) ;
M. Christian ROBLES (*Vézac*) donne procuration à Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) ;
M. Sylvain MARTEGOUTTE (*Grolejac*) donne procuration à Mme Jocelyne TIREL-LALAUDE (*Grolejac*) ;
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) ;
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) ;
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) ;
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. François COUSIN (*Domme*) ;
M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) ;
Mme Chantal LAVILLE (*Saint-Julien-de-Lampon*) donne procuration à M. Jean-Pierre HAMEL (*Saint-Julien-de-Lampon*) ;
Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Cyril CERF (*Thonac*) ;
Mme Catherine CHEYROU (*Paulin*) donne procuration à M. Alain PERIQUOI (*Paulin*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président expose à l'assemblée que les dépôts de déchets s'opèrent différemment :

- Le flux de déchets déposés en déchèterie pour valorisation augmente sensiblement, faisant accroître le nombre de rotations pour transporter les caissons,
- Le retrait des bacs à déchets de 750 litres, remplacés par des bornes de gros volume, met en évidence le remplacement des BOM par du matériel de collecte disposant d'une grue.

Aussi, compte tenu de l'âge de nos porteurs, il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule.

A cette occasion, compte tenu de l'évolution de la collecte des déchets, le Président propose également de faire reprendre trois des bennes à ordures ménagères anciennes :

- La BOM CA-625-GR immatriculée le 16/01/2012
- La BOM CT-609-DX immatriculée le 25/04/2013
- La BOM 19 WE 24 immatriculée le 25/07/2007

Le Président précise que le nouveau châssis devra permettre de générer une charge utile nécessaire au transport des caissons de déchèteries, notamment les gravats. Il propose donc l'acquisition d'un châssis de 26T de type 6x2, qui sera équipé :

- ☞ D'un bras de levage coulissant d'une capacité de 21 tonnes
- ☞ D'un système de bâchage autoguidé
- ☞ D'un équipement permettant d'utiliser une grue montée sur caisson

Il précise qu'une consultation des entreprises a été réalisée dans ce sens et présente à l'assemblée la synthèse des offres reçues, ce qui peut se résumer ainsi :

Le dossier de consultation fait état des critères de sélection suivants :

- 25 points pour l'intérêt économique
- 20 points pour les caractéristiques techniques de l'offre
- 25 points pour la valeur technique
- 10 points pour les délais de livraison du matériel
- 20 points pour l'extension de garantie

Le marché est réparti en deux lots :

- Lot N°1 : Fourniture d'un châssis porteur 6x2 de 26 tonnes

2 offres ont été remises (Ets ETOILE (Mercedes), PAROT TRUCKS (MAN)) et répondent au cahier des charges. Suite à l'analyse des offres par la Commission d'appel d'offres, le mieux disant est l'établissement PAROT TRUCKS (MAN), recueillant la note de 85 points /100 pour l'achat d'un châssis porteur neuf d'une valeur de **126 900.00 € HT**, soit 152 280.00€ TTC.

La reprise de la BOM immatriculée CA-625-GR a été proposée au prix de **7 000.00€** net de TVA.

La reprise de la BOM immatriculée CT-609-DX a été proposée au prix de **9 500.00€** net de TVA.

La reprise de la BOM immatriculée 19 WE 24 a été proposée au prix de **3 000.00€** net de TVA.

- Lot N°2 : Installation du bras de levage de capacité 21 tonnes et fourniture d'un système de bâchage autoguidé et de son équipement

2 entreprises ont remis une offre (Ets EGFM et BADOURES) et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, le mieux disant est l'établissement BADOURES, recueillant la note de 80 points /100 pour la fourniture des installations du bras de lavage, d'un système de bâchage et de son équipement, d'une valeur de **53 690.00 € HT**, soit 64 428.00 € TTC.

Après analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission des Marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 26/06/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Retient** pour réaliser le marché d'acquisition d'un châssis porteur, les entreprises suivantes :

Lot 1 : La commande du châssis porteur 6x2 de 26 tonnes sera réalisée auprès des Ets PAROT TRUCKS (MAN), domiciliés à Bruges (33) pour un coût de **126 900.00 € HT**, soit 152 280.00€ TTC lequel reprendra :

AR Prefecture

024-252402284-20230630-18_300623-DE
Reçu le 11/07/2023

- ↪ la BOM immatriculée CA-625-GR au prix de 7 000.00€ net de TVA,
- ↪ la BOM immatriculée CT-609-DX au prix de 9 500.00€ net de TVA,
- ↪ et la BOM immatriculée 19 WE 24 au prix de 3 000.00€ net de TVA,

Lot 2 : La commande d'un système de bâchage autoguidé et des équipements annexes ainsi que l'installation du bras de levage issu du véhicule accidenté seront effectués auprès des ETS BADOURES domiciliés à DAGLAN (24) pour un montant de 53 690.00 € HT, soit 64 428.00 € TTC.

- **Mandate** le Président pour réaliser ces acquisitions et cessions,
- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que ces investissements pourront être financés par emprunt,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2024 du budget général.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 30 juin 2023.



Jérôme PEYRAT
Président